

Il reste deux semaines aux habitants du Vermont pour demander une aide fédérale

Release Date: Novembre 10, 2024

Les habitants du Vermont touchés par les violentes tempêtes, les inondations, les glissements de terrain et les coulées de boue du mois de juillet ont deux semaines pour demander une aide fédérale en cas de catastrophe, qui peut prendre la forme de subventions de la FEMA pour réparer les logements et remplacer les biens, ou de prêts à faible taux d'intérêt accordés par l'Administration américaine des petites entreprises en cas de catastrophe. **La date limite de dépôt des demandes est fixée au 25 novembre 2024.**

Pour les tempêtes qui ont eu lieu **du 9 au 11 juillet**, les résidents des comtés désignés d'**Addison, de Caledonia, de Chittenden, d'Essex, de Lamoille, d'Orléans et de Washington** peuvent faire une demande. Pour les tempêtes **du 29 au 31 juillet**, les habitants des comtés désignés de **Caledonia, Essex et Orleans** peuvent faire une demande.

Les habitants du Vermont touchés par les *deux* tempêtes de juillet doivent **soumettre des demandes distinctes** pour chaque événement.

Les sinistrés qui ont subi des pertes ou des dommages doivent s'inscrire auprès de la FEMA, même s'ils n'ont pas encore reçu de devis de réparation ou de règlement d'assurance. Pour que leur demande soit prise en compte, les personnes vivant dans les zones touchées doivent s'inscrire auprès de la FEMA afin d'entamer le processus. La FEMA travaillera avec les sinistrés afin d'identifier les informations nécessaires pour déterminer leur éligibilité.

Pour ceux qui souhaitent s'entretenir en personne avec un spécialiste du rétablissement après sinistre, deux **centres de rétablissement après sinistre** sont ouverts dans le Vermont. Ces centres sont situés à la **mairie de Hinesburg** (10632 Route 116) et au **Lyndon Public Safety Facility** (366 Main Street). Les heures d'ouverture sont de 9 heures à 18 heures du lundi au samedi. Fermé le



FEMA

Page 1 of 2

dimanche.

Les résidents n'ont pas besoin de se rendre dans un DRC pour déposer une demande auprès de la FEMA. Voici trois façons de présenter une demande :

- Allez en ligne sur DisasterAssistance.gov.
- Appelez la ligne d'assistance téléphonique de la FEMA au **1-800-621-3362**. Les lignes téléphoniques fonctionnent de 7 heures à 22 heures (dans votre fuseau horaire), sept jours sur sept. L'aide est disponible dans la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais vidéo (VRS), un service téléphonique sous-titré ou autre, donnez à la FEMA votre numéro pour ce service. Pour obtenir une vidéo accessible sur la manière de demander de l'aide, rendez-vous sur youtube.com/watch?v=WZGpWI2RCNw.
- Téléchargez l'[application mobile de la FEMA](#)

Pour faire une demande auprès de la SBA :

- Allez en ligne et recevez des informations supplémentaires sur l'assistance en cas de catastrophe sur le site sba.gov/disaster
- Appelez le centre d'assistance clientèle de la SBA au (800) 659-2955 de 8h00 à 20h00 heure de l'Est du lundi au vendredi ou envoyez un e-mail à disastercustomerservice@sba.gov pour plus d'informations.
- Pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant d'un trouble de la parole, veuillez composer le 7-1-1 pour accéder aux services de relais de télécommunications.

Le 15 octobre 2024, il a été annoncé que les fonds du programme de prêts aux sinistrés de la SBA ont été entièrement dépensés. Bien qu'aucun nouveau prêt SBA Disaster ne puisse être accordé tant que le Congrès n'aura pas alloué de fonds supplémentaires, la SBA reste déterminée à soutenir les sinistrés. Les demandes continueront d'être acceptées et traitées afin de s'assurer que les particuliers et les entreprises sont prêts à recevoir de l'aide dès que des fonds seront disponibles.



FEMA

Page 2 of 2